

# **Guide des bonnes pratiques relatives à la COVID-19 pour le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants**

**Tous les conseils de santé publique contenus dans le présent document ont été examinés par le médecin hygiéniste en chef du Manitoba :**

« Original signé par »

---

**D<sup>r</sup> Brent Roussin**



**Guide des bonnes pratiques relatives à la COVID-19 pour le  
Programme d'apprentissage et de garde des jeunes  
enfants  
Le 9 avril 2020**

**Table des matières**

Mises à jour.....	4
Ressources en matière de santé publique.....	5
Mesures de prévention.....	5
Dépistage .....	5
Accès des visiteurs .....	9
La prévention au quotidien.....	9
Questions de santé et mesures à prendre pour y répondre .....	15
Que se passe-t-il si un enfant présente des symptômes? .....	15
Que se passe-t-il si un membre du personnel présente des symptômes? .....	15
Documents à utiliser .....	17
Les soins quotidiens pendant la COVID-19 .....	17
Ressources complémentaires .....	22
Ressources sur la manière de parler aux enfants de la COVID-19.....	22
Annexe A - Questionnaire de dépistage et d'évaluation des risques.....	23
Annexe B – Formulaire de rapport d'incident lié à la COVID-19 .....	25

## Mises à jour

[En vigueur à partir du 9 avril 2020]

Le ministère des Familles du Manitoba est déterminé à fournir des renseignements à jour au fur et à mesure qu'ils sont disponibles au moyen du présent guide pratique. Pour obtenir les renseignements généraux et les directives de la santé publique les plus à jour, veuillez consulter le [www.manitoba.ca/covid19/index.fr.html](http://www.manitoba.ca/covid19/index.fr.html).

Toutes les mises à jour seront indiquées dans la présente partie, intégrées au présent guide pratique et communiquées aux établissements.

### **Mise à jour des renseignements de santé publique**

Les questions de dépistage utilisées dans les centres de soins de santé ont été mises à jour pour tenir compte des nouveaux critères de dépistage et de la nouvelle adresse Web suivante :

[https://manitoba.ca/asset\\_library/en/coronavirus/screening\\_tool.pdf](https://manitoba.ca/asset_library/en/coronavirus/screening_tool.pdf).

## Ressources en matière de santé publique

La situation relative à la COVID-19 continue d'évoluer au Manitoba. Le site Web provincial [www.manitoba.ca/covid19/index.fr.html](http://www.manitoba.ca/covid19/index.fr.html) continuera de fournir les renseignements les plus à jour. Nous vous invitons donc à le consulter souvent.

Tous les dépistages de cas soupçonnés de contamination par le virus doivent être signalés à Health Links – Info Santé au 204 788-8200 ou sans frais au 1 888 315-9257.

## Mesures de prévention

Tous les établissements qui fournissent des services de garde d'enfants aux travailleurs des services essentiels doivent continuer à respecter les dispositions législatives applicables en matière de santé et de sécurité afin de garantir la sécurité, la santé et le bien-être des enfants. Cela comprend toutes les normes prévues dans la Loi sur la garde d'enfants, le Règlement sur la garde d'enfants et les lignes directrices du Manuel des règles de concession des licences aux centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants — pratiques exemplaires.

Étant donné que la sécurité et le bien-être du personnel sont primordiaux, les modifications suivantes sont apportées aux politiques et aux pratiques habituelles, et entrent en vigueur immédiatement. Les présentes instructions seront adaptées en fonction de l'évolution des directives de Santé Manitoba à l'intention de la population du Manitoba.

Des précisions seront également fournies au moyen de circulaires de la Division des services aux enfants et aux jeunes.

## Dépistage

Tout enfant, parent, membre du personnel ou visiteur malade est interdit d'entrée sur les lieux de garde d'enfants, même si les symptômes ressemblent à ceux d'un léger rhume. Les symptômes à surveiller sont les suivants :

- fièvre;
- toux;
- essoufflement;
- mal de gorge;
- nez qui coule;
- congestion nasale;
- maux de tête;
- sensation générale de malaise.

Les fournisseurs de services de garde d'enfants sont invités à faire preuve de jugement. Par exemple, les enfants qui pleurent peuvent avoir le nez qui coule. Les parents devraient être interrogés sur la santé de leur enfant et s'ils confirment que leur enfant n'avait pas le nez qui coule avant son arrivée, ils devraient être autorisés à entrer dans

l'établissement.

Veillez utiliser les questions de dépistage ci-dessous pour vous aider, vous et les familles dont vous vous occupez, et maintenir un environnement sain.

Les questions sont conçues pour réduire le risque d'exposition à la COVID-19. Les lignes directrices peuvent être modifiées en fonction de nouvelles conditions et de l'information fournie par les responsables de la santé publique.

Veillez poser aux parents les questions suivantes, qui sont tirées des questions de dépistage utilisées dans les centres de soins de santé :

[https://manitoba.ca/asset\\_library/en/coronavirus/screening\\_tool.pdf](https://manitoba.ca/asset_library/en/coronavirus/screening_tool.pdf)

- Au cours des 14 derniers jours, votre enfant, ou un membre de votre foyer, est-il revenu d'un voyage à l'extérieur du Manitoba, y compris d'un voyage au Canada?
  - (Si oui, ils sont tenus de se placer en auto-isolement pendant 14 jours après leur retour au Manitoba. S'ils ont des symptômes [p. ex., s'ils ont des symptômes respiratoires], ils doivent appeler Health Links — Info Santé au 204 788-8200 ou au numéro sans frais 1 888 315-9257 pour obtenir des directives supplémentaires.) **OU**
- Au cours des 14 derniers jours, votre enfant, ou un membre de votre foyer, a-t-il été exposé à un cas confirmé de COVID-19?
  - (Si oui, ils sont tenus de se placer en auto-isolement pendant 14 jours. S'ils ont des symptômes [p. ex., s'ils ont des symptômes respiratoires], ils doivent appeler Health Links — Info Santé pour obtenir des directives supplémentaires.)
  - REMARQUE - L'exposition peut comprendre des situations comme une présence à un grand événement ou à des endroits avec un ou des cas confirmés de COVID-19.
- En plus de ce qui précède, votre enfant, ou un membre de votre foyer, présente-t-il des symptômes de rhume ou de grippe (p. ex., fièvre qui dépasse 38 °C, nouvelle toux, nez qui coule, mal de gorge, essoufflement et difficultés respiratoires)?

Si les parents répondent **non** aux questions ci-dessus, continuez à vous occuper normalement de l'enfant ou des enfants de votre programme. Pratiquez l'éloignement physique dans la mesure du possible, tout en continuant de vous occuper des enfants. De plus, lavez-vous les mains souvent et utilisez d'autres stratégies générales de prévention en matière de santé. Vous pouvez consulter le site [www.gov.mb.ca/covid19/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/covid19/index.fr.html) pour obtenir des renseignements sur la prévention et des mises à jour sur l'évolution de la situation.

Si les parents répondent **oui** à l'une des questions susmentionnées ou présentent des symptômes ressemblant à ceux du rhume ou de la grippe, leur enfant devrait rester à la maison. Un questionnaire d'évaluation des risques est fourni à l'**Annexe A** et devrait être utilisé quotidiennement pour dépister activement les symptômes.

Vous devez rappeler aux parents, au moyen d'indications visibles (affiches) sur les lieux du programme de garde d'enfants et lors de la première inscription des enfants au programme, de vérifier quotidiennement la température des enfants avant de venir

sur les lieux du programme. À titre de référence, les températures normales sont les suivantes :

- par la bouche : de 35,5 à 37,5°C (de 95,9 à 99,5°F)
- sous l'aisselle : de 36,5 à 37,5°C (de 97,7 à 99,5°F)
- par l'oreille (non recommandé chez les enfants en bas âge) : de 35,8 à 38,0°C (de 96,4 à 100,4°F)

## Accès des visiteurs

La garderie ne devrait accueillir aucun visiteur ni bénévole pour le moment. Les parents ou les tuteurs peuvent entrer dans l'établissement, mais doivent pratiquer des mesures d'éloignement physique et d'hygiène – y compris le lavage des mains – lorsqu'ils se trouvent sur les lieux.

## La prévention au quotidien

Le personnel et les enfants de votre programme peuvent prendre des mesures pour limiter la propagation de la COVID-19. Certaines de ces mesures font déjà partie des soins de qualité fournis dans le cadre de votre programme. Toutefois, une attention particulière doit être accordée à leur suivi en ce moment.

**Éloignement physique** : Il est important de souligner que les conseils en matière d'éloignement physique sont destinés aux interactions entre collègues, étrangers et adultes, etc. Quand vous travaillez dans un établissement de garde d'enfants :

- Vous devriez continuer de traiter les enfants qui ne présentent aucun symptôme comme vous le feriez normalement.
- Dans la mesure du possible, aménagez les lieux pour favoriser la distanciation. Par exemple, espacez les enfants afin d'éviter tout contact étroit pendant les périodes de repas et de sieste et assignez une chaise et une table à chaque enfant.
- Rappelez-vous que les jeunes enfants ont besoin d'indications visuelles faciles à comprendre. Par exemple, placez du ruban adhésif sur le sol, des cerceaux, des tapis ou d'autres objets qui peuvent délimiter l'espace personnel. Une autre idée consiste à organiser des jeux comportant un repère visuel sur le nombre d'enfants qui devraient se trouver dans un espace précis. (Par exemple, mettre deux chaises près d'une activité avec des repères ou des chiffres collés au sol.)

Lavez-vous les mains à l'eau et au savon souvent et lorsque vous êtes en contact physique étroit avec un enfant (p. ex., pour consoler un enfant qui pleure, changer les couches ou aider aux routines des toilettes). Évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche avec les mains non lavées.

Organisez des expériences de jeu qui aident les enfants à apprendre pourquoi il est important de maintenir la distance appropriée. Voici des suggestions d'activités à adapter selon l'âge des enfants :

- Utilisez du ruban adhésif pour créer des carrés ou d'autres formes distantes de deux mètres. Demandez aux enfants d'aller d'une forme à l'autre pendant que la musique joue comme une sorte de chaise musicale.
- Pour les enfants plus âgés, proposez des activités liées à la programmation, p. ex., créer une grille de carrés de deux mètres de côté avec du ruban adhésif. Comptez les carrés, explorez les concepts de rangées et de colonnes, puis encouragez les enfants à être à tour de rôle l'ordinateur et le programmeur. Vous

pouvez utiliser diverses fiches, y compris des flèches.

- Proposez des activités de mesure - par exemple, fournissez des mètres, des rubans à mesurer ou des règles (qui peuvent être collées ensemble). Si vous n'en avez pas, vous pouvez utiliser des morceaux de carton déjà coupés d'une longueur de 1 mètre, ou du fil ou de la corde coupés en morceaux prémesurés. Mesurez les tables, la distance entre les tables, etc.
- Encouragez les activités de mesure qui font appel à la motricité globale en utilisant des longueurs différentes.

- Jouez à « Quelle heure est-il, Monsieur le loup? » Le loup se tient contre un mur. Une ligne sur le sol marque une distance de deux mètres par rapport au loup. De grands quadrillages espacent les enfants de deux mètres. Les enfants peuvent aussi s'approcher du loup un par un, sans dépasser la ligne de deux mètres.
- Faites lancer des balles ou des sacs de fèves à partir d'une ligne tracée à deux mètres d'un bac qui sert de cible.

**Indications :** Posez des affiches. Dans le cadre des mesures courantes en vigueur pendant la période des infections respiratoires, les affiches existantes devraient être très visibles et comporter des indices visuels qui rappellent au personnel et aux enfants de se laver les mains (p. ex., éternuer ou tousser dans le coude, mettre les papiers-mouchoirs utilisés dans une poubelle et se laver les mains tout de suite après avoir utilisé des papiers-mouchoirs). Il est aussi conseillé de poser des affiches rappelant aux personnes de ne pas entrer si elles sont malades (même si les symptômes ressemblent à ceux d'un léger rhume). Des indications appropriées sur le lavage des mains doivent être affichées.

Vous trouverez des affiches et du matériel liés à la COVID-19 sur le site Web de Soins communs à l'adresse suivante : <https://sharedhealthmb.ca/covid19/providers/>

**Lavage des mains :** Les établissements de garde d'enfants doivent respecter les directives suivantes sur le lavage des mains, aussi bien pour les enfants que pour le personnel. Plus précisément, les programmes doivent inclure dans leur horaire un lavage des mains fréquent à l'eau et au savon pendant au moins 20 secondes aux moments suivants :

- au début de la journée et avant le retour à la maison;
- après chaque utilisation des toilettes;
- après un changement de couche (enfants et personnel);
- avant la préparation d'aliments;
- avant de manger;
- après qu'une personne se soit sali les mains;
- après un mouchage de nez ou la manipulation de papiers-mouchoirs sales;
- après avoir toussé, éternué et s'être mouché;
- après les travaux de nettoyage (personnel).

Le personnel des services de garde devrait assister les jeunes enfants pour que ceux-ci se lavent les mains correctement. Les mesures d'hygiène recommandées peuvent être enseignées de manière ludique. Par exemple, vous pouvez utiliser des minuteurs pour que les enfants se lavent les mains assez longtemps. Essayez de voir combien de chansons de 20 secondes les enfants peuvent reconnaître. Soyez créatifs : invitez les enfants à inventer des jeux et d'autres manières d'encourager chacun à se laver les mains pendant 20 secondes.

L'utilisation de désinfectant pour les mains à base d'alcool n'est pas recommandée dans le cadre de la garde d'enfants.

**Nettoyage et désinfection** : Les établissements de garde d'enfants doivent procéder chaque jour à un nettoyage complet fréquent, en utilisant des pratiques de base qui respectent les règles de nettoyage, d'assainissement et de désinfection. Nettoyez et désinfectez les objets et surfaces fréquemment touchés, conformément aux recommandations du manuel sur les pratiques exemplaires [https://www.gov.mb.ca/fs/childcare/resources/pubs/elcc\\_manual.fr.pdf](https://www.gov.mb.ca/fs/childcare/resources/pubs/elcc_manual.fr.pdf) et aux règlements d'application.

Les fournisseurs de services sont encouragés à examiner les activités et les pratiques existantes dans leur milieu afin d'aider à déterminer où des améliorations ou une augmentation de la fréquence de nettoyage peuvent être utiles.

Il est conseillé de vérifier plus souvent qu'à l'habitude les stocks des produits de nettoyage des mains (savon et serviettes à usage unique) pour qu'il y en ait suffisamment à tous les lavabos des salles de bain, et à tous les éviers des cuisines et des buanderies.

**Jouets :** Conformément aux procédures habituelles, nous vous recommandons d'utiliser des jouets faciles à nettoyer et à désinfecter. Il serait prudent d'augmenter la fréquence de nettoyage des jouets, en particulier lorsque des maladies circulent dans le milieu ou dans la collectivité locale, ou si des membres du personnel et des enfants présentant des symptômes les ont touchés.

Il est recommandé d'éviter les jouets en peluche. Les jouets personnels des enfants destinés à leur offrir sécurité et confort ne doivent pas être partagés avec d'autres enfants et devraient être rangés en conséquence.

Les jeux sensoriels ne doivent pas être utilisés pour le moment. Il est recommandé de ne pas utiliser ni manipuler de pâte à modeler, de sable ni de tables sensorielles, car ce sont des articles qui ne se désinfectent pas facilement.

**Surfaces touchées fréquemment :** Il est recommandé de nettoyer et de désinfecter régulièrement les objets et les surfaces touchées fréquemment dans votre établissement (p. ex., aiguiser-crayons, poignées de porte, poignées de robinet, télécommandes, jouets, appareils électroniques et petits électroménagers) et de vérifier que les procédures sont bien suivies. Une solution pour limiter l'utilisation des objets touchés fréquemment est de fournir aux enfants chacun un bac de matériel d'art et de bricolage qu'ils ne doivent pas partager avec d'autres.

**Manipulation des aliments :** Les parents doivent être invités à fournir les repas et les collations. Si un enfant arrive sans ses repas de la journée, le programme peut lui fournir de la nourriture. Aux heures de repas, les enfants ne devraient pas consommer des aliments qui ne sont pas emballés individuellement. Les plats communs sont déconseillés (p. ex., les bols de collation à partager). Veuillez utiliser des ustensiles pour servir les aliments (pas les mains).

Il est préférable que ce soient les parents qui fournissent la nourriture à leur enfant. Si ce n'est pas possible, veuillez suivre les directives suivantes :

- Cessez de servir les repas de manière familiale.
- Retirez les contenants de nourriture communs des zones de repas (p. ex., les pichets d'eau, le lait, les salières et les poivrières).
- Si vous utilisez des sachets de condiments à usage unique, distribuez-les directement à chaque enfant, plutôt que de les laisser se servir eux-mêmes dans un récipient commun.

- Pour les collations, distribuez-les directement aux enfants et utilisez uniquement des aliments préemballés.
- Fermez les cuisines et les zones d'alimentation accessibles aux enfants ou aux visiteurs.
- Cessez les activités comportant la participation des enfants à la préparation d'aliments.

- Mettez en œuvre d'autres mesures selon ce qui est nécessaire ou approprié, ou selon les directives de la santé publique locale.
- Veillez à ce que le personnel chargé de la manipulation des aliments :
  - pratique une hygiène des mains méticuleuse
  - ne vienne pas au travail en cas de symptômes

**Politiques interdisant le partage :** Il est important de renforcer les politiques interdisant le partage des aliments ou des bouteilles d'eau auprès des enfants. Généralement, ces politiques visent à réduire l'exposition aux allergènes, mais elles appuient aussi les efforts visant à réduire la transmission du virus entre le personnel et les enfants dans les établissements de garde d'enfants.

## Questions de santé et mesures à prendre pour y répondre

### Que se passe-t-il si un enfant présente des symptômes?

Si un enfant présente des symptômes pendant qu'il se trouve dans l'établissement, il est recommandé de l'isoler dans une pièce séparée. Si aucune pièce séparée n'est disponible, l'enfant doit être tenu à au moins deux mètres des autres enfants.

Le parent devrait être averti qu'il doit venir chercher l'enfant immédiatement. Demandez au parent ou au tuteur de communiquer avec Health Links — Info Santé (204 788-8200 ou 1 888 315-9257) ou le médecin de l'enfant pour obtenir des directives, au besoin.

Si l'enfant est jeune et nécessite un contact étroit et des soins directs, ses fournisseurs de soins pourront continuer de s'en occuper jusqu'à ce que le parent puisse venir le chercher. Les fournisseurs de soins de l'enfant doivent veiller à se laver les mains et à éviter tout contact avec les sécrétions respiratoires de l'enfant. Dans la mesure du possible, toute personne qui fournit des soins à un enfant symptomatique doit maintenir une distance de 2 mètres. L'enfant et le travailleur des services à l'enfance devraient porter un masque chirurgical ou d'intervention (s'il est toléré).

Tous les articles (p. ex., la literie et les jouets) utilisés par l'enfant pendant la journée et pendant son isolement devraient être désinfectés dès que l'enfant quitte l'établissement.

Si un enfant qui a fréquenté une garderie, ou un membre de sa famille, fait l'objet d'un dépistage de la santé publique pour confirmer s'il est atteint de la COVID-19, ou si la santé publique a confirmé un cas de COVID-19, des directives seront fournies par les infirmières des offices régionaux de la santé.

### Que se passe-t-il si un membre du personnel présente des symptômes?

Veillez inviter le personnel à rester à la maison s'il ne se sent pas bien. Si le personnel ou les fournisseurs de soins d'un établissement de garde d'enfants présentent des

symptômes ou peuvent avoir été exposés à la COVID-19, ils devraient communiquer avec Health Links — Info Santé (204 788-8200 ou 1 888 315-9257) ou leur fournisseur de soins de santé pour obtenir des directives.

Les membres du personnel qui sont absents pour cause de maladie, ou qui sont en auto-isolément ou en autosurveillance de leurs symptômes, doivent suivre la politique des ressources humaines de l'établissement en matière d'absence du travail. Toute personne qui présente des symptômes de maladie respiratoire (p. ex., fièvre, toux, nez qui coule, mal de gorge) devrait se placer en auto-isolément pendant 14 jours à partir de la date à laquelle les symptômes sont apparus, et ce, jusqu'à ce que la fièvre soit disparue et que les autres symptômes se soient améliorés.

Si un membre du personnel d'une garderie qui y a travaillé, ou un membre de sa famille, fait l'objet d'un dépistage de la santé publique pour confirmer s'il est atteint de la COVID-19, ou si la santé publique a confirmé un cas de COVID-19, des directives seront fournies par les infirmières des offices régionaux de la santé.

### Documents à utiliser

Veillez utiliser le formulaire fourni à l'**Annexe B** pour nous signaler tout cas dans votre établissement ou tout changement apporté à votre programme ou à vos services en raison de la COVID-19. Veuillez rendre compte :

- des cas positifs confirmés ou probables de COVID-19 touchant le personnel, les enfants de votre programme ou les membres de la famille du personnel et des enfants de votre programme;
- de tout changement important qui a été apporté aux services offerts par votre établissement;
- de toute mesure spéciale prise par votre établissement pour protéger le personnel et la clientèle.

Il est important que les services de garde d'enfants continuent d'être fournis de manière sécuritaire pour le personnel et les enfants. Pour ce faire, veillez à ce que le personnel et les enfants se lavent fréquemment les mains et suivent les autres recommandations des responsables de la santé publique.

Si votre établissement connaît des changements liés à la COVID-19, veuillez envoyer le formulaire susmentionné à [cdcinfo@gov.mb.ca](mailto:cdcinfo@gov.mb.ca) en indiquant comme objet :

**Rapport d'incident lié à la COVID-19.**

### Les soins quotidiens pendant la COVID-19

#### **Rassurer les enfants**

Les enfants et les jeunes doivent être rassurés au sujet de leur sécurité et de leur santé. Dire aux enfants qu'il est normal d'être inquiet peut les réconforter. Rassurez les enfants en leur disant qu'ils sont en sécurité et en leur expliquant qu'ils peuvent faire beaucoup de choses pour rester en santé, notamment :

- **Se laver les mains** : Se laver souvent les mains avec de l'eau chaude savonneuse pendant au moins 20 secondes ou utiliser un désinfectant à base d'alcool pour les mains, surtout après avoir toussé ou éternué, s'être mouché et lorsqu'ils manipulent de la nourriture.
- **Avoir une bonne hygiène respiratoire** : Tousser et éternuer dans le creux du bras ou dans un papier-mouchoir. S'ils utilisent un papier-mouchoir, ils doivent jeter leur papier-mouchoir immédiatement et se laver les mains après.
- **Rester à la maison en cas de maladie** : Les enfants sont invités à le dire au personnel s'ils ne se sentent pas bien et à faire un plan avec leur éducateur pour rester à la maison ou éviter de participer à des activités.
- **Rester propres** : Il ne faut pas se toucher le visage, en particulier les yeux, le nez et la bouche.

- **Rester en bonne santé** : Rester en bonne santé en mangeant des aliments sains, en faisant de l'exercice physique, en dormant suffisamment et en respirant de l'air frais.

Imprimez la série d'affiches de promotion des bonnes pratiques d'hygiène – en particulier les affiches sur le lavage des mains et les éternuements – et placez-les à divers endroits dans votre établissement. Les enfants d'âge scolaire sont encouragés à créer leurs propres affiches. Visitez le site <https://www.gov.mb.ca/fs/childcare/resources/pubs/posters.fr.pdf> pour obtenir de l'information.

## **Écouter les enfants**

Les enfants aiment qu'on les écoute. Ils n'ont pas besoin de renseignements détaillés sur la situation, mais ils ont besoin de parler de leurs sentiments.

Dites-leur qu'ils peuvent poser des questions. Répondez à leurs questions honnêtement, mais assurez-vous de leur donner de l'information qui convient à leur âge. Si vous ne connaissez pas la réponse à leurs questions, il n'y a rien de mal à le dire et à chercher avec eux des ressources qui pourront leur fournir des réponses.

N'oubliez pas que les enfants écoutent souvent lorsque vous parlez de la COVID-19 à d'autres personnes. Le personnel devrait en tenir compte et réduire au minimum les discussions sur la COVID-19 qui ne sont pas liées à la garderie.

Le personnel devrait être attentif à la façon dont les enfants s'échangent de l'information dans les contextes peu supervisés (p. ex., pendant les jeux extérieurs, avant et après l'école, à l'heure du midi et des collations). C'est dans ces contextes que la désinformation peut se propager. Il est important que le personnel remédie à cette désinformation lorsqu'il en prend connaissance.

Vous trouverez d'autres ressources sur la manière de parler aux enfants de la COVID-19 dans la partie sur des ressources complémentaires.

## **Maintenir les activités**

Maintenir les activités habituelles et la routine renforcera le sentiment de sécurité des enfants. Bien que les sorties dans des lieux de rassemblements sociaux soient déconseillées et interdites dans le cas des rassemblements de plus de 10 personnes, les promenades à l'extérieur ou au parc (en évitant les structures de jeu) avec les enfants sont généralement des activités sûres. En plus des structures de jeu, évitez les sports de groupe (p. ex., le soccer). Veillez à ce que les activités proposées au parc respectent les directives en matière d'éloignement physique. Pensez à demander à tous les enfants de se laver les mains lorsqu'ils rentrent à la garderie.

Comme le sait chaque éducateur, le jeu est une priorité - il favorise la santé et le développement physique et mental - et permet aux enfants d'exprimer leur énergie,

leurs préoccupations et leurs émotions. La situation actuelle comporte de nombreux défis pour les jeux de groupe, mais favorise aussi la créativité.

Répartissez les enfants autant que possible en petits groupes dans des pièces différentes, ou faites sortir un groupe pendant qu'un autre est à l'intérieur, comme autre moyen de favoriser la distance physique.

Examinez l'équipement et le matériel de jeu. Évaluez le matériel de jeu qui est à la disposition des enfants et retirez celui qui est le plus difficile à nettoyer et à désinfecter. Gardez un bac ou un panier à linge à proximité pour y déposer les objets à nettoyer.

Pensez à des activités dans le cadre desquelles les enfants peuvent faire quelque chose pour apprendre sur les personnes qui travaillent à la sécurité et à la santé des autres et soutenir ces personnes :

- Parler des personnes de leur quartier ou de leur collectivité et du rôle qu'elles jouent (p. ex., les facteurs et les commis d'épicerie, les médecins et les infirmières).
- Les jeunes enfants pourraient créer des œuvres d'art à afficher dans les vitres pour remercier les travailleurs de la santé et les travailleurs paramédicaux, etc.
- Les enfants plus âgés pourraient écrire une chanson ou une courte pièce de théâtre en guise de remerciement, puis enregistrer leur prestation sur vidéo pour l'envoyer aux travailleurs essentiels.
- Les enfants pourraient se connecter virtuellement avec des enfants d'une autre garderie pour se chanter des chansons ou faire une activité ensemble.

En fonction de l'âge des enfants de la garderie, ils auront des idées et des suggestions. Parler de la notion d'éloignement physique, en utilisant un support visuel comme une corde. Faites un remue-méninges avec les enfants, en leur demandant leurs idées sur les façons de jouer et les activités qui, selon eux, permettraient de garder une distance appropriée. Questionnez-les sur les activités qui font partie de leur quotidien (p. ex., la période de cercle et la collation), ou les zones de la salle de jeux (p. ex., le coin maison ou le coin blocs). Proposez-leur des mises en situation – « Comment pourriez-vous jouer dans le coin blocs? » – et utilisez la corde pour essayer leurs idées.

## Ressources complémentaires

Ressources sur la manière de parler aux enfants de la COVID-19

Les ressources suivantes peuvent vous aider à parler aux enfants de la COVID-19, au besoin. Ces ressources ne devraient pas être considérées comme des conseils de santé publique, ni être utilisées à la place de ceux-ci.

Child Trends (en anglais seulement)

[https://www.childtrends.org/publications/resources-for-supporting-childrens-emotional-well-being-during-the-covid-19-pandemic?utm\\_source=mailchimp&utm\\_campaign=030096d2e1f0&utm\\_medium=page](https://www.childtrends.org/publications/resources-for-supporting-childrens-emotional-well-being-during-the-covid-19-pandemic?utm_source=mailchimp&utm_campaign=030096d2e1f0&utm_medium=page)

UNICEF

<https://www.unicef.org/fr/coronavirus/comment-les-enseignants-peuvent-parler-aux-enfants-de-la-maladie-a-coronavirus-covid-19>

Save the Children (en anglais seulement)

[https://www.savethechildren.org/us/what-we-do/emergency-response/coronavirus-outbreak/coronavirus-outbreak-how-to-explain-children?utm\\_source=mailchimp&utm\\_campaign=030096d2e1f0&utm\\_medium=page](https://www.savethechildren.org/us/what-we-do/emergency-response/coronavirus-outbreak/coronavirus-outbreak-how-to-explain-children?utm_source=mailchimp&utm_campaign=030096d2e1f0&utm_medium=page)

## Annexe A - Questionnaire de dépistage et d'évaluation des risques

Le dépistage actif des symptômes chez les parents et les enfants doit être effectué chaque matin, à l'aide de l'outil ci-dessous. Le personnel des services de garde doit utiliser l'outil avec le parent chaque matin à l'arrivée des enfants.

### **Évaluations des risques : Questions initiales de dépistage**

		<b>(ENCERCLEZ UNE RÉPONSE)</b>	
1.	Est-ce que vous, un ou plusieurs autres membres de votre foyer, ou votre enfant qui participe au programme, présentez l'un ou plusieurs des symptômes ci-dessous :		
	• Fièvre >38 °C ou fièvre subjective	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
	• Toux	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
	• Mal de gorge	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
	• Essoufflement ou difficulté à respirer	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
	• Nez qui coule	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
	• Baisse d'appétit importante (dans le cas des enfants en bas âge)		
	*Remarque : D'autres symptômes comme des douleurs musculaires, de la fatigue, des maux de tête, une perte d'odorat ou de la diarrhée peuvent être présents en plus des symptômes respiratoires.		
2.	Au cours des 14 derniers jours, avez-vous été en contact avec une personne dont l'infection au virus de la COVID-19 a été confirmée?	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
3.	Avez-vous été exposé au virus de la COVID-19 en travaillant dans un laboratoire directement avec des prélèvements qui en contenaient?	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
4.	Avez-vous voyagé hors du Manitoba au cours des 14 derniers jours, à part les voyages personnels aux communautés frontalières?	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
5.	Au cours des 14 derniers jours, vous êtes-vous trouvé dans un grand groupe au Manitoba dans lequel l'infection d'une personne au virus de la COVID-19 a été confirmée, comme un vol, un grand rassemblement de personnes ou un événement?	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
6.	Avez-vous eu un contact étroit (un contact face à face à moins de 2 mètres ou 6 pieds) avec une personne malade présentant des symptômes respiratoires?	<b>OUI</b>	<b>NON</b>

Si la réponse est **oui** à une des questions ci-dessus, la personne ne doit pas entrer dans l'établissement pour le moment.

Si la réponse est oui aux questions 2 à 4, les responsables de la santé publique ordonnent un auto-isollement de 14 jours. En cas de symptômes [p. ex., de symptômes respiratoires], les personnes doivent appeler Health Links — Info Santé pour obtenir des directives supplémentaires.

Si la réponse est oui à la question 5 et à la question 6, les responsables de la santé publique ordonnent un auto-isolement de 14 jours à compter de l'apparition des symptômes.

Si la réponse est **non** à toutes les questions ci-dessus, les parents et les enfants peuvent entrer sur les lieux.

Annexe B – Formulaire de rapport d’incident lié à la COVID-19  
**Formulaire de rapport lié à la COVID-19**

DATE : \_\_\_\_\_

**1) Renseignements sur l’organisme :**

- a) Nom de l’organisme : \_\_\_\_\_
- b) Personne-ressource : \_\_\_\_\_
- c) Coordonnées : \_\_\_\_\_

**2) Renseignements relatifs à la COVID-19 :**

- a) Veuillez indiquer le nombre de cas confirmés ou présumés de COVID-19 dans votre organisme et si des membres du personnel ou de la clientèle sont touchés :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

- b) Veuillez fournir des renseignements sur tout changement **important** apporté à la prestation de services dans votre organisme :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

- c) Veuillez fournir des renseignements supplémentaires sur ce que fait l’organisme pour garantir que les services continuent d’être fournis en toute sécurité pour le personnel et les clients :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Instructions :** Veuillez envoyer le formulaire rempli à [cdcinfo@gov.mb.ca](mailto:cdcinfo@gov.mb.ca).

**Disponible en d'autres formats, sur demande.**